

l'ANSSI a piloté les groupes de travail qui ont permis de définir ces dispositions. Ils ont réuni, par secteur d'activité, les opérateurs d'importance vitale, les autorités

de régulation et les Ministères coordonnateurs.

L'ANSSI continuera à accompagner les opérateurs dans la sécurisation de leurs systèmes

d'information, notamment grâce à la mise en ligne d'un espace dédié sur le site Internet de l'agence qui revient en détail sur le dispositif français de cybersécurité, les

mesures – en particulier les règles de sécurité - et propose un certain nombre de ressources pour aider à leur mise en œuvre.

<http://www.ssi.gouv.fr/> ■

Services eau & assainissement

La FP2E souligne la nécessité de soutenir les investissements

La FP2E a mis l'accent, à l'occasion du Congrès des Maires qui s'est tenu du 31 mai au 2 juin dernier, sur la nécessité de soutenir l'effort des collectivités dans leurs investissements pour préserver les infrastructures, innover et maintenir un haut niveau de qualité de service pour les consommateurs. Dans le contexte continu de contraction de la dépense publique, la FP2E rappelle la nécessité de ne pas céder à des logiques de sous-investissement qui empêcheraient les décideurs de relever les défis économiques, sociétaux et environnementaux des services publics d'eau et d'assainissement. En particulier dans la période de réforme territoriale en marche, qui entraînera une profonde réorganisation des services d'eau et d'assainissement au cours des quatre prochaines années.

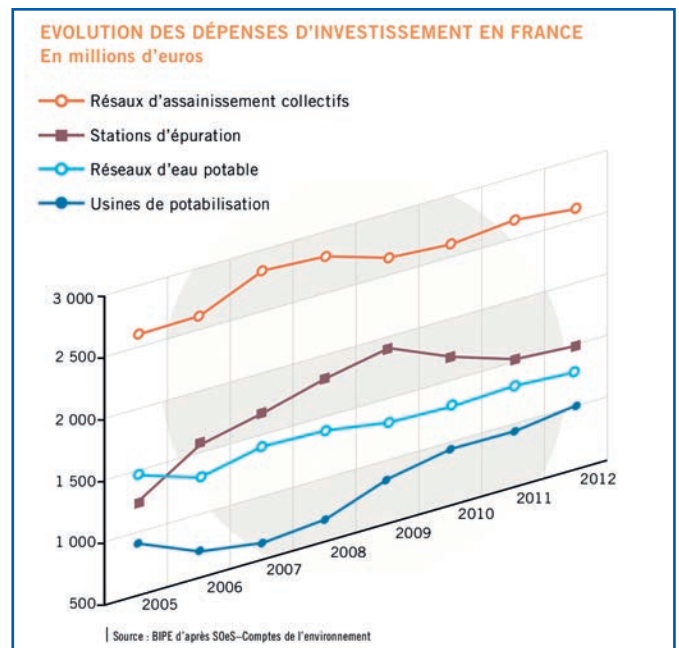
Chaque année en France, l'investissement dans les infrastructures s'élève à près de 6,4 milliards d'euros pour améliorer la qualité des services d'eau et d'assainissement, dont 5 milliards sont investis par les collectivités locales avec l'aide des agences de l'eau. Il s'agit d'investissements indispensables, qu'il est nécessaire, a minima de maintenir, voire d'augmenter, en cohérence avec les besoins des services, pour satisfaire les exigences de

la réglementation et les attentes des usagers.

De l'avis de nombreux observateurs du secteur, le niveau d'investissement annuel de renouvellement des réseaux d'eau potable, qui est actuellement de l'ordre de 800 millions d'euros, devrait être doublé pour assurer un renouvellement optimisé des infrastructures existantes.

Les entreprises de l'eau apportent une contribution importante aux efforts d'investissement, à hauteur de 888 millions d'euros par an dans le cadre de leurs activités de délégation. Elles encouragent les collectivités qui disposent de nouvelles capacités de financement (arrivée à échéance des amortissements, fin des annuités d'emprunt...) à les consacrer aux investissements qui sont impératifs pour maintenir la performance, la maîtrise des prix, et poursuivre l'implantation de l'innovation en leur sein.

Pour la FP2E, il s'agit d'un point de vigilance essentiel dans le contexte de profonde réforme territoriale résultant de l'entrée en vigueur des lois NOTRe et MAPTAM. Ces textes vont modifier le périmètre des autorités organisatrices et élargissent le champ des compétences des collectivités dans la gestion des services et du grand cycle de l'eau (notamment, en matière de prévention des inondations en application de la loi GEMAPI). En cette période de transition, les entreprises de l'eau vont se



En 2012, l'investissement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement s'est élevé à 6,467 milliards d'euros. Il a légèrement progressé de 0,7 % par an en moyenne entre 2005 et 2012. Plus de 2,3 milliards d'euros ont été consacrés à l'eau potable et 4,1 milliards d'euros à l'assainissement, dont les deux tiers dans les réseaux.

mobiliser aux côtés des collectivités pour leur proposer les solutions les mieux adaptées à leur situation, notamment en matière d'optimisation de leurs infrastructures.

« La réforme territoriale aura notamment pour effet d'accélérer le regroupement des communes, d'augmenter la taille des autorités organisatrices des services, et d'en diminuer le nombre. De cet effet de concentration, les usagers de l'eau peuvent légitimement attendre des améliorations en termes de qualité de

service. Le maintien et l'optimisation des infrastructures, qui seront décisifs dans l'évolution maîtrisée des prix des services, nécessitent des programmations pluriannuelles permettant un lissage des investissements entre les générations », explique Bertrand Camus, Président de la FP2E.

La période de transition en cours doit constituer pour les collectivités locales une opportunité pour rationaliser la gestion des services et en optimiser l'efficacité, au meilleur prix. ■



L'eau dans les pays en développement
Francis Rosillon

La librairie de l'eau vous propose :

L'eau entre réglementation et marché
Max FALQUE

